

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 14 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12 représentés : 2 votants : 14

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA (Arrivée à 19h30), Messieurs Damien BONNETON (Arrivée à 19h23), Roger CHARVIN, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Jeannine FOURNAT a donné pouvoir à Françoise CELERIEN.
François TERPANT a donné pouvoir à Damien BONNETON.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des nouveaux statuts du SID
- Approbation de la sortie des communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande du périmètre du SID
- Approbation rapport de la CLECT
- Primes de fin d'année 2019 pour les agents non titulaires
- Mise en place PayFip
- Choix Maîtrise d'œuvre pour l'avenue des Marronniers
- Demande de subvention Conseil Départemental – Création cheminement piéton
- Demande de subvention Conseil Départemental – Reprise des tombes et cheminement piétons au stade
- Informations et Questions diverses

Madame Véronique ORARD a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le Maire laisse la parole au public, Jean-Pierre OVION tient à féliciter Véronique pour l'édition de chemin de peintres qui a fait découvrir des œuvres magnifiques.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter quatre délibérations (Redevance d'occupation du domaine public des réseaux de France Telecom / Budget Commune : Décision modificative n°4 / Cession amiable des voiries privées des lotissements « Les Monts du Matin », « Les Jabelins » et « Le Pré de cinq sous »)

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois applicables à compter des élections municipales de 2020

Bruno VITTE donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois applicables à compter des élections municipales de 2020.

Une extension du réseau est prévue par la mise en place d'une station à La Baume d'Hostun – Saint Nazaire en Royans, il permettra d'agrandir le réseau d'irrigation sur notre commune. Une mise à jour du fichier va être réalisée.

Après concertation, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SID présentés.

Retrait des communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

Bruno VITTE donne lecture des délibérations prises par les communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande relative à la sortie du Syndicat.

Après concertation, l'assemblée donne son accord pour ce retrait.

Approbation du rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2019

Bruno VITTE fait lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées provenant de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport concernant l'évaluation du coût des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 et plus précisément sur le montant global des transferts des communes.

Après explications, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Bruno VITTE explique que l'évolution du cadre juridique des attributions de compensation permet désormais d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

A ce titre, l'assemblée décide que l'attribution de compensation de la commune sera révisée de la sorte à compter de 2019.

Primes de fin d'année 2019 pour les agents non titulaires

Bruno VITTE rappelle que le travail effectué par Mesdames Dominique DAMONT, Jeannine CARRICHON, Céline MARTEL et Réjane ROUSTAN donne satisfaction.

Aussi, il est accepté qu'une prime leur soit versée lors de leurs traitements du mois de novembre. Celle-ci correspond à un mois de salaire, proratisée selon leur présence.

Modernisation du recouvrement des produits par mise en place du paiement en ligne PayFip

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la commune d'Hostun envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales relatives au service périscolaire. Actuellement, les factures périscolaires sont réglées en espèces ou en chèques. La mise en place de PayFip à compter du 1^{er} janvier 2020, permettra à l'utilisateur de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Le ministère de l'économie, des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales dénommé TIPI Régie.

Le conseil municipal adhère au service de paiement en ligne à compter du 1^{er} janvier 2020. Le coût du commissionnement interbancaire sera pris en charge par la collectivité (à savoir, coût fixe de 0.05 € par transaction + 0.25 % du montant de la transaction).

***Demande de subvention
Travaux reprise des tombes et création d'un cheminement piétons au stade***

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés au cimetière de St Martin pour le relevage de certaines tombes ainsi qu'au complexe sportif afin de créer un cheminement piéton entre le parking et le stade de foot pour un montant total HT estimé à 4 870,00 €.

La commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale 2020.

Demande de subvention – Création d'un cheminement piéton

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés sur la commune afin de sécuriser le déplacement de tous les promeneurs entre le village « Saint Maurice » et le village de « Saint Martin » pour un montant total HT estimé à 19 840,00 €.

La commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale 2020.

Rénovation de l'avenue des Marronniers Validation du choix de la Maîtrise d'œuvre

Bruno VITTE indique que la commune a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux de rénovation de l'avenue des Marronniers.

Il explique qu'un appel à candidature a été réalisé par voie de presse dématérialisée, publication effectuée en date du 21 mars 2019 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue des Marronniers.

Il informe que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier les offres reçues. Une rencontre avec trois candidats a donné lieu à une négociation. Suite à ces entrevues, la commission d'Appel d'Offres a été convoquée le vendredi 20 septembre afin d'examiner celles-ci.

L'assemblée, avec une abstention et 13 voix Pour, accepte la proposition de l'équipe du cabinet BEAUR, représenté par Monsieur Denis DELHOMME, Co-gérant, offre la mieux-disante, pour un coût de maîtrise d'œuvre de 7% du montant du travaux effectués HT, soit environ 35 000 € HT.

Cession amiable de la voirie privée des lotissements « Les Monts du Matin » et « Les Jabelins » à la commune pour transfert dans le domaine public communal

Dans le cadre de futurs travaux notamment au niveau de l'éclairage public, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies. La voirie cadastrée section AK 175 – AK 176 – AK 177 – AK 178 – AK 192 – AK 193 – AK 196 – AK 198 – AK 203 – AK 207 et AK 208 (relative au lotissement Les Monts du Matin) ainsi que la voirie cadastrée section ZH 151 et ZH 156 (relative au lotissement Les Jabelins), sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et seraient donc classés dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

A ce titre, il est nécessaire de transférer la voirie privée des lotissements « Les Monts du Matin » et « Les Jabelins » dans le domaine public communal après signature d'un acte notarié constatant ce transfert de propriété à la commune.

Cession amiable de la voirie privée des lotissements « Le Pré de Cinq Sous » à la commune pour transfert dans le domaine public communal

Dans le cadre de futurs travaux notamment au niveau de l'éclairage public, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies. La voirie cadastrée section AK 256 – AK 257 - AK 253 – AK 267 – AK 268 et ZE 261, est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et serait donc classée dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

A ce titre, il est nécessaire de transférer la voirie privée du lotissement « Le Pré de Cinq Sous » dans le domaine public communal après signature d'un acte notarié constatant ce transfert de propriété à la commune.

Redevance d'occupation du domaine public des réseaux de France Telecom

Chaque année au 1^{er} janvier, les montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunication sont revalorisés. A titre d'information, la redevance pour l'année 2018 s'élevait à 940,41 €.

Par conséquent, le conseil municipal fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de

télécommunications au taux maximum, à savoir pour l'année 2019 à 1 007,99 €.

Budget Commune : Décision Modificative n°4

Bruno VITTE informe qu'il est nécessaire d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures d'investissement et de maintenir le budget communal à l'équilibre.

Informations diverses

* Antenne relais : La prospection a repris en direction de la plaine sur la route de La Baume d'Hostun. Le collectif d'Hostun est informé de cette mise en place possible. Un rendez-vous sur le terrain est prévu le lundi 28 octobre prochain.

* Ordures ménagères : Le service des déchets de la Communauté d'agglomération a réalisé un bilan sur le fonctionnement des points de collectes. Il s'avère que les points d'ordures ménagères sont suffisants par rapport à ceux relatif au tri. Des conteneurs de tri vont être rajoutés au local technique. De plus, un point de collecte d'ordures ménagères semi-enterré va être installé dans le lotissement Les Marnes. Par rapport aux incivilités constatées à l'Ecancière autour des poubelles, une caméra va être installée prochainement.

* Chemin piéton : Un nouveau problème décelé récemment occasionne un blocage de la part du propriétaire foncier, Monsieur FAVOT. En effet, une conduite d'assainissement reliant un riverain a malheureusement été réalisée en dehors de la voie publique, soit dans la parcelle de Monsieur FAVOT qu'elle traverse le long de la voirie. Après enquête, cette conduite date d'une période plus ancienne que ce que l'on croyait, soit entre 1976 (date du permis de construire) et 1980 (date de d'achèvement de travaux de l'habitation concernée). Pour rappel, à cette époque, c'est la commune qui avait la compétence assainissement. En revanche, depuis 2013, cette compétence a été transférée à Valence Romans Agglo. Consciente de ses responsabilités dans ce dossier, la commune s'est engagée à faire réaliser le déplacement de la conduite. Par ailleurs, une entrevue entre Monsieur FAVOT, la commune et Valence Romans Agglo va être proposée afin de finaliser une solution de déblocage sur ce dossier.

La séance est levée à 20 heures 35.

Prochaine réunion le lundi 2 décembre 2019 à 19h30